

St-André des Eaux



Bulletin Municipal



N° 46

Juillet 2006

EDITORIAL

Comme vous le découvrirez dans les délibérations de ce bulletin, les élus du conseil municipal ont travaillé au cours de cette année principalement sur deux dossiers qui engagent l'avenir de notre commune.

L'élaboration de la carte communale arrive à son terme et est actuellement dans l'attente de l'approbation du préfet et de ses services. Elle précise les zones à urbaniser en priorité dans le respect du règlement national d'urbanisme.

L'enquête publique s'est déroulée durant le mois de mai dernier, le commissaire enquêteur ayant recueilli toutes les remarques des personnes qui ont souhaité s'exprimer au cours de cette période.

La volonté des élus est de favoriser l'agrandissement de l'agglomération du bourg, à l'ouest et au nord de l'église, conforter les villages où il n'existe plus d'exploitation agricole dans le souci de valoriser l'ensemble des réseaux existants (voirie, eau, électricité et téléphone), rendre constructibles certains terrains qui n'ont qu'une faible valeur agricole ou agronomique.

L'étude de zonage d'assainissement ayant conclu à un assainissement non collectif, nous souhaitons inciter à bâtir sur des terrains d'une surface suffisante pour garantir un assainissement individuel convenable afin de préserver notre environnement.

Le second dossier concerne le projet de réhabilitation des locaux de l'ancienne école construite il y a quarante ans, ces bâtiments devenus vétustes ne respectent plus les normes de sécurité en vigueur, ce projet actuellement à l'étude sera présenté au conseil municipal dès la rentrée.

A la veille de notre fête locale les nombreux membres du comité des fêtes assurent les ultimes préparatifs pour que la réussite soit au rendez-vous dimanche 6 août.

La commune s'apprête également à recevoir le comice agricole le samedi 2 septembre prochain, nul doute que cette manifestation très populaire dans le monde agricole et rural connaîtra le même succès que les années précédentes.

En cette période estivale, je vous souhaite de bonnes vacances.

Le Maire
Robert NOGUES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2006

L'an deux mil six le 23 mars à 18 heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. NOGUES Robert Maire

Présents : MM. NOGUES R., GROSSET J. C., AUBRY A., RENAULT J., MANCHON A., FEUDE Y., GUIDE P., Mmes MAUFFRAIS M.C. Mlle CHAUVEL C.

Absent excusés : MM. BLOUTIN M., COMMEUREUC M.,

Secrétaire de séance : MAUFFRAIS M.C

Objet : vote du compte administratif

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2005

Résultat de fonctionnement

* résultat de l'exercice :	24 274.37 €
* résultats reportés :	16 104.88 €
Résultat à affecter :	40 379.25 €

Résultat d'investissement :

* excédent de l'exercice :	16 104.88 €
* déficit reporté :	40 502.50 €
Déficit d'investissement :	20 235.09 €

Résultat de clôture : 20 144.16 €

Il décide:

* d'affecter la somme de 20 235.09 € au compte 1068 € pour couvrir le déficit d'investissement

* de reporter la somme de 20144.16 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Objet : Vote des taux

Le maire propose cette année d'augmenter les taux des différentes taxes de 2% afin d'harmoniser le budget communal avec les différentes augmentations de charges.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité moins une voix de ne pas augmenter les taux des 3 taxes pour l'année 2006.

Il reste fixé à :

Taxe d'habitation : 13.98%
Foncier Bâti : 16.43 %
Foncier Non Bâti : 69.16%

Objet : augmentation des loyers

Le conseil Municipal décide d'augmenter les loyers de 2.30% suivant l'indice de référence des loyers publié au 18 janvier 2006

Les loyers sont les suivants :

à compter du 1^{er} février

Loyer de M. BUGEAUD : 320.95 € par mois

Loyer NOGUES : 250.35 € par mois

au 1^{er} mars 2006

Loyer TOSTIVINT : 427.94 € par mois

Objet : Rénovation des Ecoles

Le maire indique que depuis 2000, le groupe scolaire n'est plus utilisé puisque les enfants sont scolarisés à EVRAN et LE QUIOU. Les 2 salles de classes, le préau et la cantine ont besoin de travaux importants.

Il propose au conseil municipal de réfléchir sur le devenir de ce groupe scolaire. Il propose de rénover ces locaux en salle multifonctions.

Le conseil municipal, par 6 voix pour, 1 contre, et 2 abstentions, décide de rénover les locaux en salle multifonctions. Il demande au maire de faire évaluer le coût de cette opération afin de présenter des demandes de subventions.

Objet : demande de Mme GROSSET pour versement de la cotisation retraite sur un salaire à taux plein

Le maire indique que Mme GROSSET Annie employée 27 heures par semaine, demande à cotiser sur un salaire à taux plein pour la retraite conformément à un décret du 31 octobre 2005.

Le maire rappelle que Mme GROSSET Annie est mise à disposition du syndicat de l'école des Faluns pour 95.50 % de son temps de travail.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte de verser la cotisation employeur correspondante, à condition que le syndicat de l'école des Faluns accepte de prendre en charge cette cotisation au prorata du temps de travail.

Cette demande sera soumise au Syndicat de l'école des Faluns lors de sa prochaine réunion

Objet : mise à l'enquête publique de la carte communale

Le maire fait part au conseil municipal du résultat de la réunion de présentation de la carte communale avec les services de l'état. Il indique que le bureau d'étude SESAER a effectué les modifications de la carte suite aux observations des services concernés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de le soumettre à enquête publique réglementaire le dossier de la carte communale tel qu'il est présenté

Objet : vœux relatif à la modernisation de la ligne SNCF DO –LAMBALLE

Exposé des motifs

Le pays de DINAN souffre, plus que d'autres, du chômage et de son enclavement. Les déplacements domicile travail hors de notre bassin d'emploi concernent aujourd'hui une personne sur trois et sont en constante augmentation. Un effort particulier et soutenu en direction des transports publics s'impose.

Le Conseil de Développement du Pays de Dinan, sur présentation faite auprès de son Conseil d'Administration par « l'association pour la promotion de l'axe ferroviaire Bretagne Nord » en appelle à votre conseil municipal pour soutenir leur vœu visant à la modernisation de la ligne SNCF DOL–LAMBALLE via DINAN, section de l'axe ferroviaire de Bretagne Nord, reliant BREST à DOL-ST MALO et ayant vocation interrégionale entre la Bretagne et la Basse Normandie.

La modernisation de ce tronçon ferroviaire est demandée depuis 15 ans, d'abord à l'Etat puis à la Région depuis que cette compétence lui a été transférée.

Cette priorité affirmée par nous depuis plusieurs années est confortée par l'arrivée du TGV à Dol et ST MALO

Une étude réalisée en 2003 à la demande du Conseil Général des Côtes d'Armor et du Conseil Régional de Bretagne a conclu à l'urgence de cette modernisation.

Cette section SNCF est primordiale et fondamentale pour désenclaver, notamment, le pays de DINAN.

Séance du 24 avril 2006

L'an deux mil six, le 24 avril à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. NOGUES Robert Maire

Présents : MM. NOGUES R., COMMEUREUC M., BLOUTIN M., GROSSET J. C., AUBRY A., RENAULT J., MANCHON A., Mme MAUFFRAIS M.C.,

Absents excusés : M. FEUDE Y, GUIDE P., Mlle CHAUVEL C.

Secrétaire de séance : MAUFFRAIS M.C

Objet : vote des subventions

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

Amicale Laïque d'EVRAIN	30€
Association de parents d'élèves du collège « La Gautrais »	50 €
AFO Bat 22	20 €
Chambre des métiers de DINAN	20 €
Chambre des métiers de ST BRIEUC	40 €
BTP formation 35	20 €
Hameçon et Amicale de la Rance	20 €

Objet : achat de panneaux de signalisation

Le Maire présente les différents devis reçus pour la signalisation des lieux-dits

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis des Etablissements LACROIX à ST HERBLAIN pour un montant de 511.89 € TTC

Objet : achat de tondeuse autoportée

Le Maire indique au conseil municipal que les surfaces à tondre sont de plus en plus importantes, et qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'une tondeuse autoportée.

Il précise qu'il a demandé un devis aux établissements « EVRAN MOTOR CYCLES » comportant plusieurs types de tondeuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acquérir la tondeuse CASTEL IMOLA pour le prix de 2 500 € TTC

Objet : mise en place d'un contrat groupe d'assurances par le centre de gestion.

Le Maire expose au conseil municipal que le centre de gestion a mis en place le 1^{er} janvier 1992 un contrat groupe pour couvrir les risques statutaires du personnel. Ce contrat arrive à expiration le 31 décembre prochain. Le centre de Gestion est tenu de lancer un appel d'offres pour souscrire un nouveau contrat groupe au delà de cette date. A cet effet, il sollicite l'ensemble des collectivités adhérentes ou non dans le cadre de cette procédure.

Le conseil Municipal

- Vu la directive européennes 2004/18.CE du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

- Vu la loi N° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 26.

- Vu le décret N° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi susvisée,

Considérant qu'il est de l'intérêt des collectivités territoriales de pouvoir bénéficier d'un interlocuteur privilégié et de proximité comme le centre de gestion de la fonction publique territoriale en matière d'assurances du personnel,

Après en avoir délibéré

➤ Donne mandat au maire pour demander au centre de gestion de souscrire un nouveau contrat groupe d'assurances à compter du 1^{er} janvier 2007 pour couvrir l'ensemble des risques statutaires du personnel

Ce contrat devra être souscrit pour une durée de 4 ans et sous le régime de la capitalisation

➤ La collectivité délibérera à nouveau pour adhérer, si les conditions sont satisfaisantes.

Séance du 13 Juillet 2006

L'an deux mil six, le 13 Juillet à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. NOGUES Robert Maire

Présents : MM. NOGUES R., COMMEUREUC M., BLOUTIN M., GROSSET J. C., AUBRY A., RENAULT J., MANCHON A., Mme MAUFFRAIS M.C., Mlle CHAUVEL C.

Absents excusés : M. FEUDE Y, GUIDE P.,

Secrétaire de séance : CHAUVEL Chrystel

Objet : modification des statuts de la Communauté de Communes du pays d'EVTRAN

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la définition de l'intérêt communautaire permet de définir pour chaque compétence la ligne de partage entre ce qui relève de la Communauté de communes et ce qui reste de la compétence des communes membres.

Selon l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales, l'adoption de cette définition incombe aux conseils municipaux, par délibération concordante, dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de la Communauté de communes.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Evran élaboré en prenant en compte la définition de l'intérêt communautaire.

Ce texte, fruit d'un long travail de réflexion et de concertation a été validé par délibération du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2006 pour être transmise aux conseils municipaux qui statuent à la majorité qualifiée.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
ADOpte le projet tel qu'il est présenté par la Communauté de Communes du Pays d'Evran.

Résultat du vote :

- Nombre de membres en exercice : 11
- Nombre de membres présents : 9

Vote : Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0

Objet : Election au Sénat

Le président a donné lecture

1 - des articles transcrits du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs

2- du décret fixant la date à laquelle les conseillers municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au sénat qui doit avoir lieu le 24 septembre dans le département.

3 - de l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les Conseillers municipaux

ELECTION DU DELEGUE

1^{er} tour de scrutin

Le président a ensuite invité le conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 20 heures 40, il a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
A déduire bulletins blancs et nuls	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5

Ont obtenu :

RENAULT Jean 9 voix

A réuni, la majorité absolue et a été proclamé délégué.

ELECTION DES SUPPLEANTS

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes l'élection de 3 suppléants

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
A déduire bulletins blancs ou nuls	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	9
Majorité absolue	5

Ont obtenu :

MANCHON Albert 9 voix

MAUFFRAIS Marie-Christine 9 voix

AUBRY Alain 9 voix

Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés suppléants.

LA MISSION LOCALE

A accueilli Michel BOISARD nouveau directeur qui a pris ses fonctions début avril 2006

LE RÔLE DE LA MISSION LOCALE

Elle accompagne les jeunes âgés de 16 à moins de 26 ans sortis du système scolaire d'un emploi.
Une équipe de conseillers, documentaliste et chargé de mission les reçoit individuellement ou collectivement.
Elle intervient dans les domaines suivants :

- Formation, emploi, santé, échanges internationaux
- Loisirs
- mobilité aide aux projets personnels
- information et documentation

LES SERVICES DE LA MISSION LOCALE

Des entretiens individuels pour déterminer ensemble un projet, construire un parcours, accéder à l'offre de formation et / ou d'emploi ou autre.

Un centre de documentation multiple et mis à jour régulièrement sur les métiers, les formations, l'emploi, la vie quotidienne, les loisirs, etc...

Un Atelier Technique de Recherche d'Emploi est ouvert tous les jours sauf le mercredi de 13 h 30 à 17 h 30 sans rendez-vous. On peut

- travailler son CV et sa lettre de motivation ➤ travailler sur entretien/ simulation individuel
- visionner des cassettes vidéos (métiers – entretiens d'embauche)
- consulter les offres sur Internet (ANPE, ...)

Pour la période estivale, l'atelier est maintenu en juillet. Au mois d'août, il sera ouvert le mardi après midi de 13h30 à 17h30

Un module « égalité des chances – égalité professionnelle » est organisé une fois par mois. C'est une information sur :

- les évolutions possibles avec élargissement des choix professionnels pour les femmes comme pour les hommes
- une meilleure connaissance des métiers et des emplois locaux et régionaux
- une réflexion sur les rôles des femmes et des hommes dans la société

Le guide psy mode d'emploi : C'est un outil de sensibilisation et d'information sur la prise en charge psychologique. Disponible gratuitement à la mission locale.

Le contrat civis – contrat d'insertion dans la vie sociale

C'est un droit à l'accompagnement pour les jeunes de 16 à –26 ans dans leurs démarches professionnelles
La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18/01/05 confie aux missions locales le soin de mettre en œuvre le CIVIS. Renseignez-vous auprès de la mission locale

Cart'onic coupon sport dès septembre 2006

En partenariat avec la Direction départementale Jeunesse et Sport.

Tous les jeunes reçus à la mission locale qui pratique une activité sportive peuvent bénéficier d'une réduction sous forme de coupons sport d'une valeur de 16 €. Le nombre de coupon sport (maximum 3) varie selon la cotisation annuelle de l'activité sportive.

NOUVEAUTÉS

Un module « citoyenneté » sera organisé à partir du mois de mai c'est :

- une information sur les différentes institutions politiques
- une rencontre et échange avec un élu
- et possibilité de visiter une mairie, le Conseil Général, le Conseil Régional, ou le Parlement

SOLIDARITÉ

Partenaire de l'association « Bouchons de la Côte d'Emeraude » la mission locale a mis à votre disposition un conteneur et vous invite à venir déposer vos bouchons. Le prochain bénéficiaire est le petit »Jules « de DINAN

LES PERMANENCES DE LA MISSION LOCALE – CANTON D'EVRAU

Le 3^{ème} lundi du mois de 14H30 à 16H30 A la mairie communauté de communes Place Jean PERRIN – EVRAU

Mission locale du pays de DINAN - 52 rue du 10^e d'Artillerie - 22100 DINAN
tel : 02 96 85 32 67 fax 02 96 85 44 38 email : mldinan@mldinan.fr

ATELIER DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

Si vous avez entre 16 et 65 ans et si vous souhaitez être plus à l'aise pour écrire une lettre personnelle ou professionnelle, un petit mot, comprendre et remplir un document, mieux maîtriser les calculs quotidiens, travailler le code de la route, lire et écrire une histoire...

Le CLPS vous propose un atelier de travail autonome individualisé :

Dès maintenant

Tous les mardi de 9 heures à 12 à la salle communale Rue de la Libération salle verte, rez - de chaussée
22630 EVRAN

Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter Catherine Loiseau au 02 96 85 86 30 dès maintenant ou en parler avec votre assistante sociale ou votre conseillère mission locale.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL POUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE COHESION SOCIALE 2006

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de cohésion sociale, le Préfet des Côtes d'Armor, a décidé par arrêté du 1^{er} février 2006, la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général sur le département des Côtes d'Armor pour l'année 2006

Ce programme vise la production de 95 logements locatifs à loyer maîtrisé dans le parc privé pour la mise sur le marché de logements vacants ou la réhabilitation de logements existants.

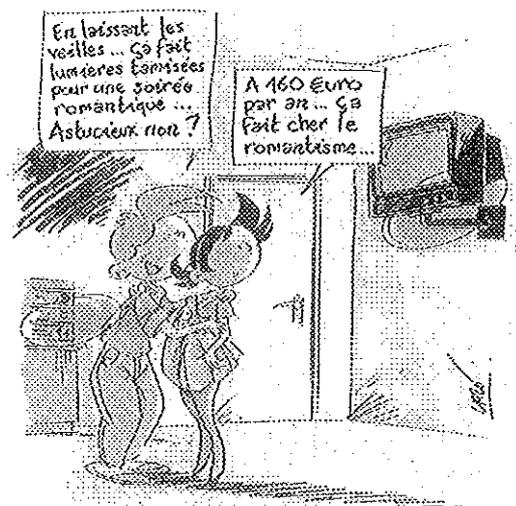
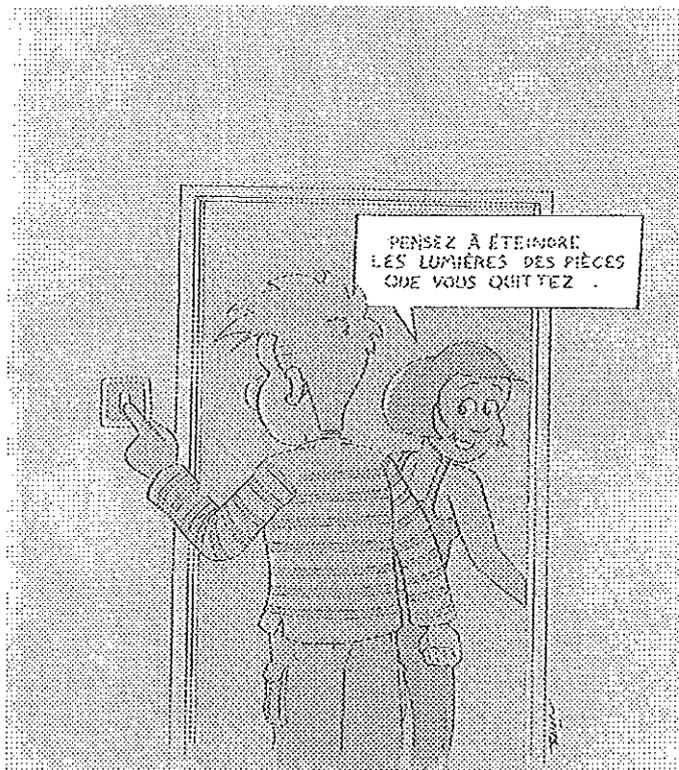
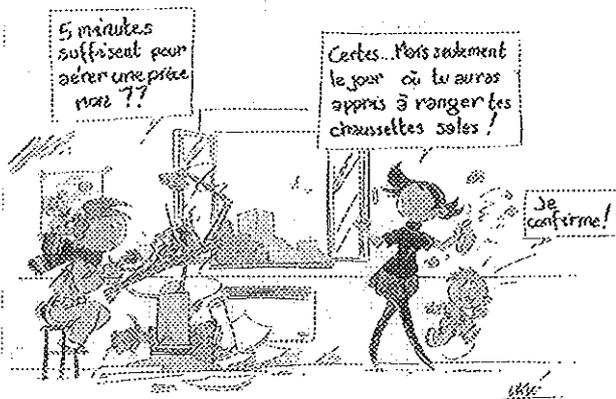
Les propriétaires pourront bénéficier de subventions majorées de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) leur permettant de concrétiser leurs projets.

Renseignez-vous dès maintenant au 02 96 75 40 30

Habitat et développement de Bretagne

EDF GAZ de France Distribution

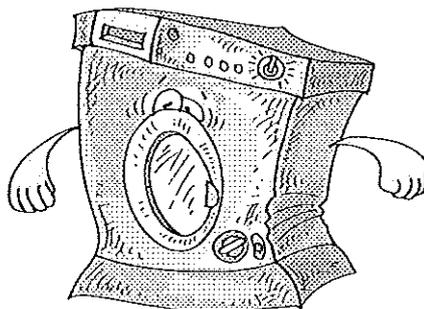
Favorisons ensemble les économies d'énergie !



Les appareils électroménagers

Répartition des consommations d'électricité spécifique par usage « source ADEME »

Sèche linge : 14%
Lave linge : 7%
Audiovisuel : 12%
Lave vaisselle : 14%
Eclairage : 14 %
Réfrigérateur congélateur : 32%
Autres : 7%



Si la plupart des ménages possèdent une machine à laver, les sèche-linge sont moins répandus. La consommation d'eau des lave-linge a fait de gros progrès ces dernières années. Il est important de savoir que la plus grande partie de consommation électrique de cet appareil sert à chauffer l'eau, un lavage à 30° consomme près de 3 fois moins d'énergie qu'à 90°.

Les appareils tels que réfrigérateurs et congélateurs sont très gourmands en énergie. Bien les utiliser et les entretenir, permet de faire des économies.

Les réfrigérateurs et les congélateurs sont plus économiques si l'air circule mieux derrière l'appareil et si leur grille arrière est bien dépoussiérée. Le givre doit obligatoirement être enlevé car dès que son épaisseur atteint 1/2cm, la consommation augmente de 30%

Arbres et réseaux électriques... pour faire bon ménage

En Côtes d'Armor, la majorité des pannes sectorielles provoquant des coupures de courant proviennent des branches qui volent ou des arbres qui tombent sur les lignes lors des « coups de vent »

Le renforcement des réseaux 20KV, l'enfouissement des lignes aériennes (5 000 km réalisés depuis 1987 en Côtes d'Armor), La généralisation d'appareils de manœuvre télécommandés sur le réseaux aériens (pour isoler les tronçons de réseau défectueux et réalimenter plus vite les tronçons en bon état), l'utilisation de câbles notamment en remplacement des réseaux BT en fils nus, sont autant d'investissement qui ont ramené à une heures le temps moyen annuel de coupure en Côtes d'Armor. Cependant, ces améliorations techniques ont leurs limites et les arbres font partie du patrimoine naturel costarmoricain. Il est possible de faire « bon ménage ».

*** L'élagage périodique (5 m de part et d'autres des réseaux HT à 20KV)**

La responsabilité de l'élagage des arbres à proximité des réseaux revient au propriétaire de l'arbre s'il est planté en domaine privé et débordé sur le domaine public ou si la plantation est intervenue après la construction de la ligne

Lorsque la ligne a été construite après la plantation des arbres, il revient à EDF Gaz de France Distribution de faire réaliser l'élagage en concertation avec le propriétaire qui demeure le responsable de ses plantations (750 K € y sont consacrés chaque année)

*** L'abattage replantage**

Pour réduire les risques de chutes d'arbres de grande hauteur sur les réseaux 20 KV, nous lançons une opération qui consiste à proposer aux propriétaires de ces arbres (souvent de bois blancs ou résineux) d'abattre ces arbres et d'en replanter autant (d'espèces identique, noble ou fruitière), à distance des lignes. Si un propriétaire ne souhaite pas replanter, les arbres seront proposés à la commune (un arbre abattu = un arbre replanté). Cette opération dont les coûts sont supportés par EDF Gaz de France Distribution Côtes d'Armor, débute en 2006 et s'étalera sur plusieurs années.

L'ASSURANCE MALADIE

Sans médecin traitant, vous êtes moins bien remboursé

Si vous n'avez pas encore déclaré de médecin traitant, vous serez moins bien remboursé lors de vos prochaines consultations ou pour vos soins

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'assuré qui n'a pas choisi de médecin traitant est considéré « hors parcours de soins coordonnés ». Ainsi, ses consultations sont moins bien remboursées, à 60% au lieu de 70% dans le cadre du parcours de soins. Les médecins spécialistes peuvent également faire payer un dépassement qui n'est pas pris en charge par l'assurance maladie ni par les mutuelles.

Exemple : pour une consultation chez un généraliste sur la base de 20 €, votre remboursement sera diminué de 2 € si vous n'avez pas de médecin traitant.

Le parcours de soins coordonnés permet d'être remboursé à 70% par l'assurance maladie si vous avez déclaré un médecin traitant, lorsque vous consultez :

- votre médecin traitant
- un médecin correspondant, c'est-à-dire un médecin consulté sur orientation du médecin traitant
- un gynécologue, un ophtalmologue pour le cas précis de l'accès direct autorisé
- un psychiatre ou un neuropsychiatre pour les patients de 16 à 25 ans
- un autre médecin que votre médecin traitant si vous êtes loin de chez vous ou en cas d'urgence.

Pour éviter d'être moins bien remboursé, choisissez un médecin traitant dès votre prochaine consultation (sans consulter uniquement pour cette formalité)

Plus d'information sur le site www.ameli.fr.

CONCILIATION

Madame Eliane VAUCHER a été désignée conciliatrice de la caisse Primaire d'Assurance Maladie des Côtes d'Armor.

La conciliatrice intervient à la demande des usagers (assurés, professionnels de santé, employeurs) ou par l'intermédiaire d'un tiers dans les cas suivants :

* Dans le cadre du parcours de soins, en cas de difficultés dans le choix du médecin traitant ou dans l'obtention d'un rendez-vous chez un médecin correspondant sur orientation d'un médecin traitant

* Insatisfaction persistante suite à une première réclamation auprès d'un service de la CPAM lorsqu'après réexamen celui-ci maintient la même réponse.

Coordonnées :

Madame la Conciliatrice

CPAM des Côtes d'Armor

106 Boulevard HOCHE

22024 ST BRIEUX CEDEX 1

☎ 02.96.75.95.48

✉ conciliateur@cpam-stbrieuc.cnamts.fr



Madame VAUCHER est à votre disposition pour toute information complémentaire

SAINT-ANDRE-DES-EAUX, les allocataires en 2005

Les allocataires CAF		Commune	Département
Nombre d'allocataires	2004	37	80 513
	2005	31	83 392
Nombre de personnes bénéficiaires des prestations	2004	110	222 578
	2005	95	232 115
Montant mensuel des prestations ¹	2004	14 194 €	26 904 141 €
	2005	13 449 €	29 389 599 €

Petite enfance		Commune	Département
Nombre d'allocataires avec au moins un enfant de moins de 6 ans	2004	14	24 766
	2005	10	25 502
Nombre d'allocataires percevant une prestation de garde	2004	6	11 912
	2005	***	12 110

Familles		Commune	Département
Nombre d'allocataires avec au moins un enfant à charge	2004	27	49 334
	2005	22	51 610
Nombre d'enfants concernés	2004	51	100 170
	2005	46	105 228
Familles percevant l'allocation de rentrée scolaire	2004	12	21 525
	2005	9	22 210
Familles percevant une aide au logement	2004	8	16 968
	2005	11	17 009
Familles percevant un minimum social (RMI, API, AAH)	2004	5	4 183
	2005	****	4 390
Familles dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté monétaire ²	2004	6	9 019
	2005	5	8 518

Logement		Commune	Département
Nombre d'allocataires	2004	13	42 424
	2005	14	42 949
Nombre de personnes bénéficiaires des prestations	2004	29	89 997
	2005	39	90 004
Montant mensuel des aides au logement	2004	2 479 €	7 466 521 €
	2005	2 475 €	7 751 407 €

Précarité et pauvreté		Commune	Département
Nombre d'allocataires RMI, API, AAH	2004	12	14 927
	2005	11	15 442
Nombre de personnes bénéficiaires RMI, API, AAH	2004	20	25 295
	2005	16	26 219
Montant mensuel des prestations de précarité	2004	5 472 €	6 522 538 €
	2005	4 768 €	7 018 949 €
Nombre d'allocataires revenus inférieurs au seuil de pauvreté	2004	14	19 504
	2005	13	19 054
Nombre de personnes revenus inférieurs au seuil de pauvreté	2004	26	41 290
	2005	21	39 889

Valeurs inférieures à 5 masquées en application de la réglementation

Service études 02 96 77 35 54

¹ Prestations versées en décembre et payables mensuellement

² Le seuil de pauvreté monétaire est défini comme égal à la moitié de la médiane des revenus avant impôts et après prestations. La comparaison entre 2004 et 2005 est à faire avec précaution compte tenu de modifications des bases de calcul en 2005



LA DEFENSE ET LE CITOYEN

1.1 Historique.

Depuis que le Français est citoyen (1789), il est associé à la défense comme combattant ou comme civil au service des Armées. Il l'a été la plupart du temps comme volontaire ou professionnel. La conscription a existé pendant de courtes périodes au XIX^{ème} siècle. Au XX^{ème} au contraire, le service militaire est devenu obligatoire et universel (1904 – 1964). Après cette dernière date se sont développées diverses formes de service national (coopération scientifique et technique, enseignement) notamment au profit des pays d'expression française, mais le service militaire concernait encore en 1997 une large majorité de jeunes gens.

1.2 Evolution récente.

Les besoins des armées ayant évolué, la nouvelle politique de Défense a mis en place la professionnalisation intégrale des Armées. Le **Service National masculin** a donc été **suspendu** au profit du volontariat masculin et féminin, activité militaire de courte durée (1 à 5 années).

1.3 Le parcours citoyen.

Instauré par la loi du 28 octobre 1997, le Parcours Citoyen comprend deux volets distincts, l'un obligatoire, l'autre optionnel :

Le volet obligatoire se déroule en trois étapes :

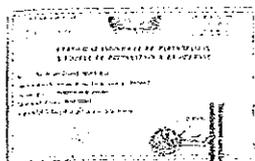
- L'enseignement de la défense (classe de 3^{ème} et de 1^{ère}) ;
- Le recensement en mairie qui s'effectue dès l'âge de 16 ans ;
- La journée d'appel et de préparation à la défense (J.A.P.D) qui permet de renforcer le lien entre les jeunes citoyens et la défense tout en les sensibilisant sur leurs responsabilités.

Trois modules sont présentés lors de la J.A.P.D :

- La citoyenneté ;
- La défense des Forces Armées ;
- Les métiers de la Défense.

Le volet optionnel comprend deux possibilités :

- La deuxième rencontre permet au jeune citoyen de faire plus ample connaissance des Forces Armées au sein d'un corps de troupe ;
- La préparation militaire donne l'occasion au jeune volontaire de s'intégrer aux activités de Défense.



1.4 Les activités de Défense.

Le volontariat d'une ou plusieurs années dans les Armées

Déjà cité plus haut, le volontariat confère la qualité de militaire professionnel, mais est à distinguer de l'engagement d'une durée plus longue, et de la carrière professionnelle de longue durée des cadres, officiers et sous-officiers.

La réserve opérationnelle après un volontariat, une préparation militaire, ou à partir du civil.

Activité militaire à temps partiel, exercée sous réserve d'aptitude, elle fait l'objet d'un Engagement à Servir dans les Réserves (E.S.R). Le (La) réserviste est instruit(e) pour remplir une mission particulière¹, y compris dans une unité combattante. Il peut lui être proposé de servir à l'étranger pour une courte période. Durant ses périodes d'activités, le (la) réserviste est rémunéré(e).



¹ Cette mission peut être directement dérivée de l'emploi civil

FETE DES MERES

DIMANCHE 28 MAI REMISE DE LA MEDAILLE D'OR DE LA FAMILLE FRANCAISE A Mme ROBIN Sylvie

Le gouvernement de la République, reconnaissant les mérites de **M. et Mme ROBIN** leur a témoigné sa reconnaissance, en leur décernant le 4 mai 2006 la médaille d'or de la famille Française, ce qui est exceptionnel.

La remise de médaille a été faite par M. Jean GAUBERT Député lors d'un hommage public et solennel, le dimanche 28 mai jour de la fête des Mères.

Monsieur le Maire a rappelé les valeurs exceptionnelles et les grandes qualités que l'on retrouve chez la plupart des mamans de France et qui méritent notre reconnaissance

Cette distinction lui a été attribuée pour avoir élevé 8 enfants :

Vincent 27 ans,
Emmanuel 26 ans
Marie-Bénédicte 24 ans,
Gaëlle 21 ans,
Camille 19 ans,
Olivier Marie 16 ans
Clémence 13 ans,
Pierre Marie 8 ans



Un bouquet de fleurs lui a été offert par la municipalité et un vin d'honneur à clôturer cette cérémonie.

Nos plus vives félicitations pour cette distinction bien méritée.

Fête Communale

DIMANCHE 6 AOUT

8 heures

26ème MARATHON
speaker Jean-luc BOT



12 heures 30

REPAS Champêtre
avec remise des prix du marathon

15 heures

COURSE CYCLISTE

25 TOURS DE 4 KM : prix spéciaux juniors
speaker Daniel BAUX –
Contrôle de course : U.C. GUINEFORT



FETE FORAINE - TIR A LA CARABINE
CONCOURS DE PALETS ET DE QUILLES



18 HEURES : COURSE A PIED pour tous

20 HEURES : SOIREE PAELLA

animation : danses country

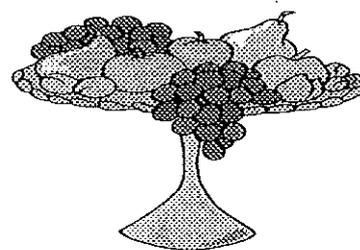
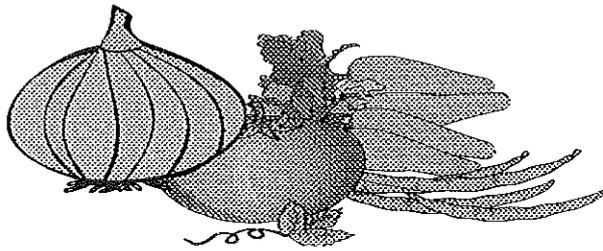
apéritif, pâtisserie = 13 €

BUVETTES GALETTES- SAUCISSES

COMICE AGRICOLE

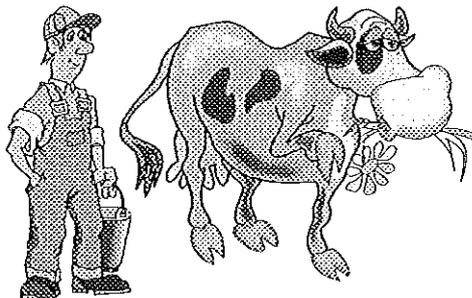
Il aura lieu cette année à ST ANDRE, le samedi 2 septembre 2006
Au pont du Besso – parcelles de Jean-Philippe RENAULT

Présentation fruits et légumes, produits du terroir

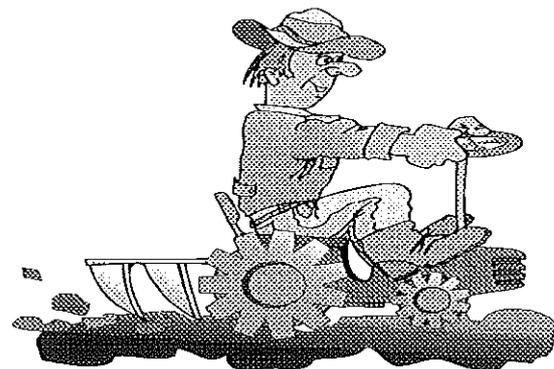


Repas sur le terrain le midi

Présentations des animaux



Concours de labour



Animations équestres,
équitation western et classique
danses country

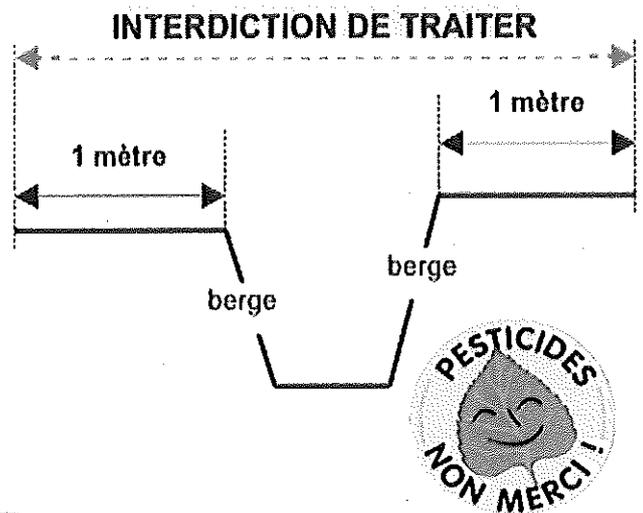
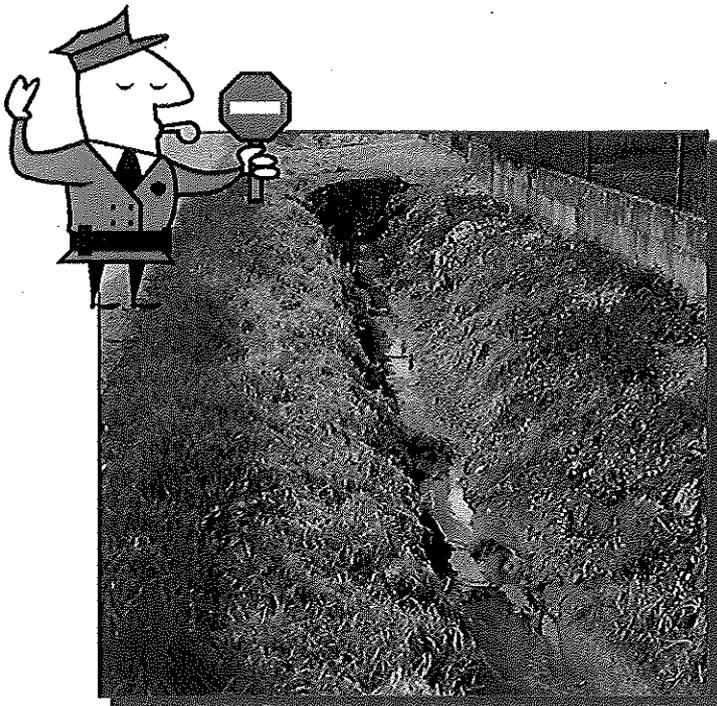
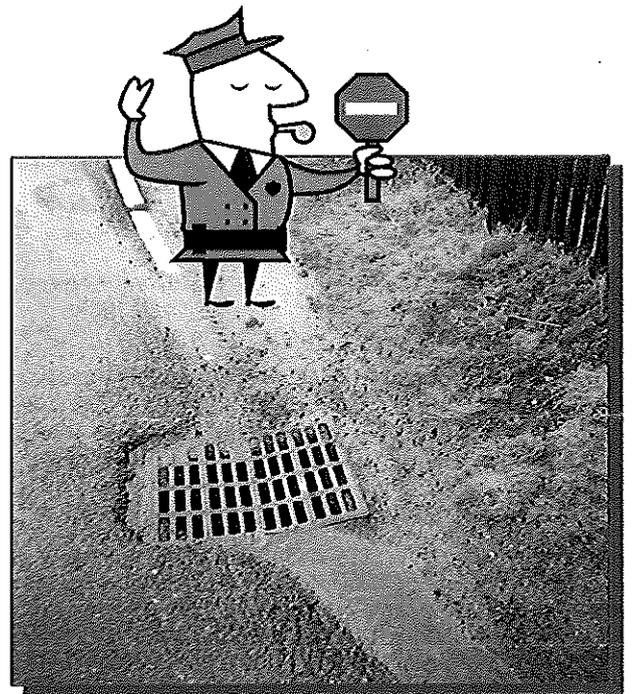


Le soir banquet à la salle des fêtes d'EVAN
à partir de 20 heures

ATTENTION

RESPECTONS LES DISTANCES !

Par arrêté préfectoral*,
il est interdit d'appliquer tout pesticide (désherbant, insecticide, fongicide...) à moins d'1 mètre de la berge de tout cours d'eau, canal, fossé (même à sec) ou point d'eau
Aucun épandage ne doit être réalisé sur les caniveaux avaloirs et bouches d'égout .



Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières
de Bretagne

*Arrêté préfectoral du 4 avril 2005 pour l'Ille-et-Vilaine, les Côtes d'Armor et le Morbihan
Arrêté préfectoral du 7 avril 2005 pour le Finistère

La météorologie représente comme vous le savez, l'un des sujets de discussion les plus prisés de nos concitoyens.

Mille appels arrivent chaque jour de toutes les communes des Côtes d'Armor sur le répondeur départemental de Météo-France (08.92.68.02.22).

Mais ils sont relativement peu nombreux ceux qui connaissent réellement le fonctionnement de la chaîne qui va de l'observateur relevant, chaque matin, le hauteur de pluie dans son potager à la présentation du bulletin météorologique télévisé.

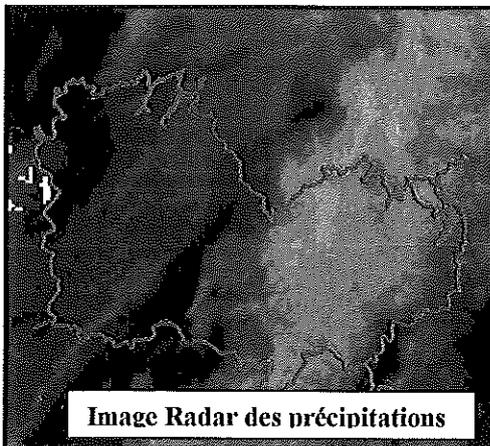
Un service public de proximité mal connu ?

Renaud, Météo-France Trémuson, Bonjour ! Voici le bulletin de prévisions pour les 7 prochains jours.

Ceux d'entre vous qui consultez le répondeur de Météo-France des Côtes d'Armor reconnaissent cette annonce ou l'une de ses semblables. Le Centre départemental de la météorologie qui élabore ces prévisions, est situé sur l'aéroport de ST BRIUEC –ARMOR à TREMUSON. Il est composé d'une équipe de six météorologistes.

Mais quelles sont leurs missions ?

Météo-France est implanté dans chaque département français de métropole et d'outre-mer, et dans toutes les parties du monde où la France est présente et ce jusque sur les terres glacées de la Terre-Adélie.



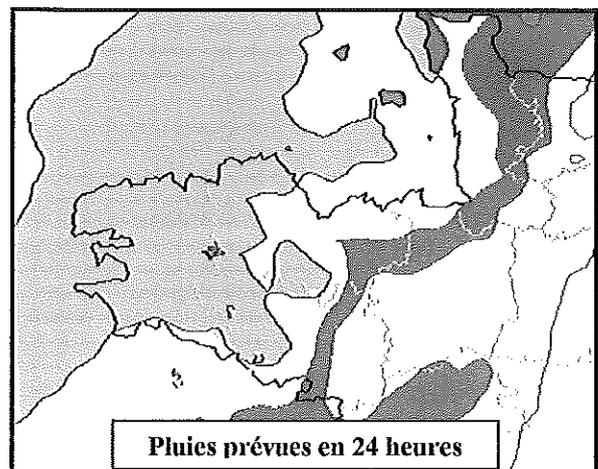
Surveiller l'atmosphère

Dans le cadre de sa mission de sécurité des personnes et des biens, Météo-France surveille et prévoit le comportement de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux. Météo-France a le devoir d'alerte des phénomènes dangereux dans le cadre de la procédure de « Vigilance météorologique ».

Prévoir le temps

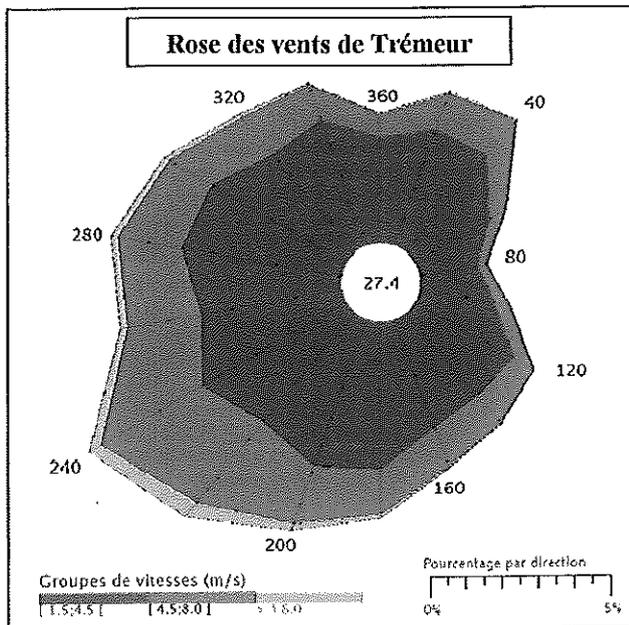
Pour prévoir le temps, Météo-France s'appuie sur des données relatives à l'état de l'atmosphère recueillies à l'aide de stations d'observation terrestres et en mer, de ballons-sondes, de radars de précipitations et de satellites météorologiques. Un super ordinateur installé à Toulouse analyse ces données et simule l'évolution de l'atmosphère grâce à un modèle de prévision du temps. Les cartes ainsi obtenues sont interprétées par les prévisionnistes et traduites en temps sensible après les avoir adaptées aux particularités du climat local. Des produits spécifiques de prévision sont également élaborés à

destination de certains secteurs d'activité comme l'aéronautique, la voirie, l'agriculture, l'environnement, etc.



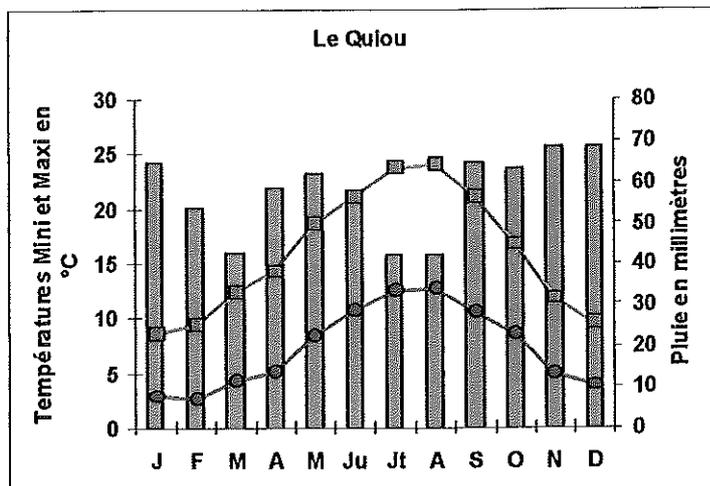
Connaître le climat

Chaque centre météorologique alimente des bases de données du temps passé indispensables à une bonne connaissance du climat local ou nécessaires pour la rédaction de rapports consécutifs à des catastrophes naturelles par exemple. Le Centre Météorologique des Côtes-d'Armor recueille ainsi quotidiennement les relevés de 23 stations automatiques réparties un peu partout dans le département. A chaque début de mois, les données de notre réseau d'observateurs bénévoles sont collectées par courrier. Au total, 59 points de mesures sont archivées dans notre base de données.



C'est ainsi que sur l'Aéroport de Saint-Brieuc-Armor, les techniciens de votre Centre Départemental de Météo-France se trouvent aux deux extrémités de la chaîne de prévision : producteurs des observations alimentant les différents services météorologiques partout dans le monde d'une part et réalisateurs de prévisions météorologiques au plus près des particularités Costarmoricaines d'autre part.

Le climat de Saint-André-des-Eaux



Le climat de Saint-André-des-Eaux se rattache au climat océanique caractérisé par une relativement faible amplitude entre les températures des mois les plus chauds et des mois les plus frais ainsi que par une pluviométrie plus abondante à la saison froide qu'en période estivale. Toutefois des influences continentales se font sentir, avec des écarts entre températures minimales et maximales plus accentués que dans d'autres secteurs du département et qui révèlent à la fois la possibilité de fortes chaleurs comme une plus grande fréquence de jours de gel

Deux numéros pour le connaître le temps à venir sur les Côtes-d'Armor :
08.92.68.02.22 ou par le 32.50

Météo-France
Centre départemental des Côtes-d'Armor
Aéroport de Saint-Brieuc-Armor, 22440 Trémuson
Tél : 02 96 76 76 60

BILAN PLUVIOMÉTRIQUE

du 1^{er} avril au 3 juillet 2006

Les pluies, parfois violentes mais très irrégulières, de ce début juillet 2006 ne doivent pas nous faire oublier que la sécheresse reste d'actualité.

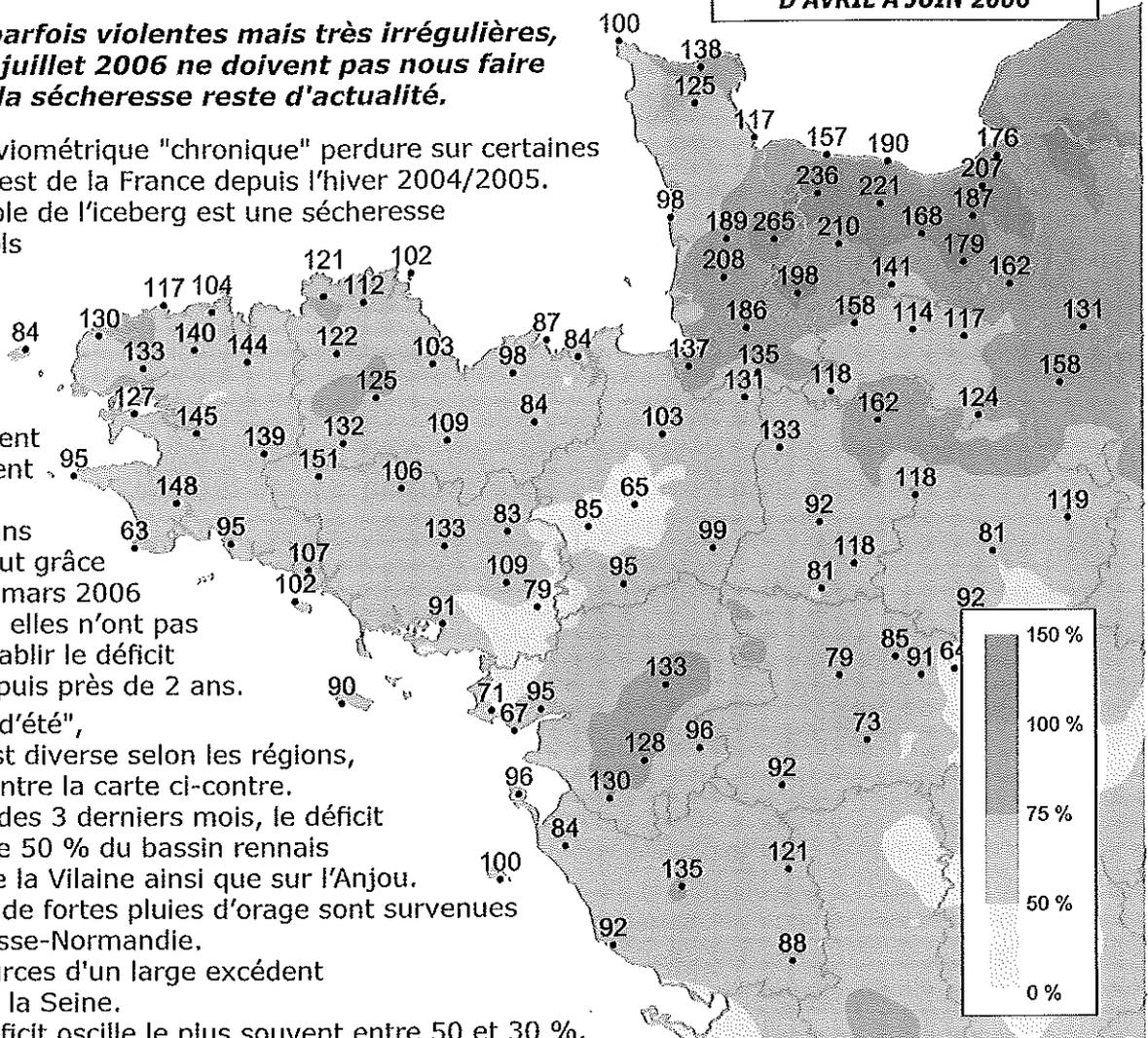
Un déficit pluviométrique "chronique" perdure sur certaines zones de l'Ouest de la France depuis l'hiver 2004/2005. La partie visible de l'iceberg est une sécheresse sévère des sols en ce début d'été 2006.

Bien que les pluies de l'hiver 2005/2006 aient été globalement conformes à la normale dans l'Ouest, surtout grâce à un mois de mars 2006 très pluvieux, elles n'ont pas permis de rétablir le déficit enregistré depuis près de 2 ans.

En ce début "d'été", la situation est diverse selon les régions, comme le montre la carte ci-contre. Sur le cumul des 3 derniers mois, le déficit atteint plus de 50 % du bassin rennais à l'estuaire de la Vilaine ainsi que sur l'Anjou. En revanche, de fortes pluies d'orage sont survenues en juin en Basse-Normandie. Elles sont sources d'un large excédent du Cotentin à la Seine.

Ailleurs, le déficit oscille le plus souvent entre 50 et 30 %.

CUMUL DE PRÉCIPITATIONS
(en millimètres)
Rapport aux normales
D'AVRIL À JUIN 2006



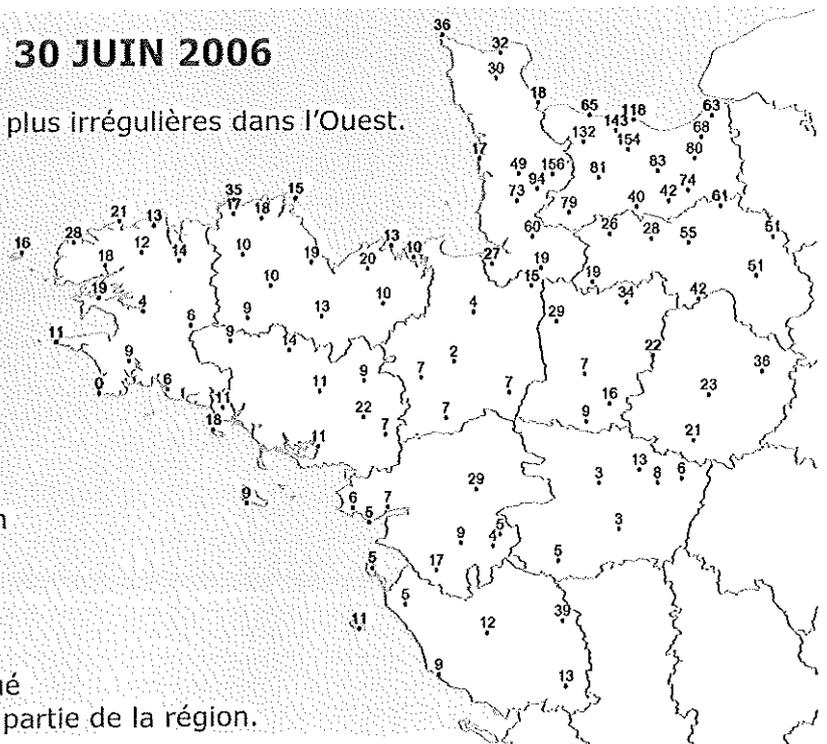
PRECIPITATIONS DU 1^{er} AU 30 JUIN 2006

Les pluies de juin 2006 ont été encore plus irrégulières dans l'Ouest.

On n'a relevé qu'entre 0 et 10 mm le plus souvent en Bretagne et Pays-de-la-Loire sur l'ensemble du mois (pas une goutte au Sémaphore de Penmarch, 2 mm à Rennes).

A l'opposé, le cumul sur le mois atteint souvent 150 à 200 mm en Basse-Normandie grâce à de fortes pluies orageuses survenues surtout les 13, 14 et 25 juin (93 mm à Caen Carpiquet le 25 juin).

En juin, l'insolation très importante (souvent 200 à 300 h de soleil) et le vent souvent modéré ont accentué l'assèchement des sols sur une bonne partie de la région.



DÉRATISATION
DÉSINSECTISATION
DÉSINFECTION
35120 DOL - DE - BRETAGNE
Tél : 0800 10 10 26

Piqué au vif !



Si vous découvrez un nid de GUEPES ou de FRELONS chez vous, faites appel à un professionnel. Il sera vous conseiller et interviendra avec les équipements nécessaires et les produits appropriés.

**INTERVENTION DANS LES 24 H 00 SUR TOUT
LE DEPARTEMENT DU 22**

***GUINGAMP / *DINAN**

APPEL GRATUIT

0 800 10 10 26

PRESTATION GARANTIE

TARIF 55 € HT + FORFAIT DEPLACEMENT

AUTRES SERVICES : dératisation désinfection fumigation lutte contre les taupes
pose module anti - pigeons vente aux particuliers

CONCESSIONNAIRE

LABORATOIRE

LOGISSAIN